

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

(Article R 1424-17 du code général des collectivités territoriales)



N° 2007-14

ANNEE 2007

Edition du 2 novembre 2007

7, rue Vincent Chevard – 28000 CHARTRES
Tél : 02 37 91 88 88 – Fax : 02 37 34 21 47

SOMMAIRE DU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS N° 2007.14

*Les annexes mentionnées dans les extraits de délibérations sont consultables
à la direction du service départemental d'incendie et de secours d'Eure et Loir*

BUREAU DU 25 OCTOBRE 2007.....	3
Feuille de présence	3
2007 – 058 – Approbation de procès-verbal.....	4
2007 – 059 – Avenant n° 1 au marché 2006-008 – Achat de 17 camions citerne ruraux – Lot 1 : fourniture des équipements.....	5
2007 – 060 – Marché 2006-016 pour l'achat d'un progiciel de gestion des ressources humaines et de gestion financière .	6
ARRETES.....	7
N / Réf : 2007 – 1154 : Inaptitude	8
N / Réf : 2007 – 1157 : Nomination	9
N / Réf : 2007 – 1159 : Reconduction de fonctions.....	10

BUREAU DU 25 OCTOBRE 2007

**EXTRAITS DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR**

Feuille de présence

Assistaient à la séance, avec voix délibérative :

M. Claude FAVRAT

M. Albéric de MONTGOLFIER

Mme Denise BILLARAND-DAUPHIN

M. Jacky JAULNEAU

M. Jean-Pierre SIRDEY

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 25 OCTOBRE 2007

OBJET

2007 – 058 – Approbation de procès-verbal

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 25 octobre 2007, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

--ooOoo--

Le bureau, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du bureau du 12 octobre 2007.

**Le président
du conseil d'administration**

Claude FAVRAT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 25 OCTOBRE 2007

OBJET

**2007 – 059 – Avenant n° 1 au marché 2006-008 – Achat de 17 camions citerne ruraux – Lot 1 :
fourniture des équipements**

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 25 octobre 2007, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

--ooOoo--

Le bureau, à l'unanimité, autorise le président à signer avec la société Massias un avenant en moins-value d'un montant de - 5 796.83 €HT sur le montant total du marché.

Le montant total du marché est donc porté de 882 725.00 €HT à 876 928.17 €HT.

Cet avenant prolonge le délai d'exécution des véhicules restant à livrer sur 2007 (soit 11 véhicules) de 6 semaines.

**Le président
du conseil d'administration**

Claude FAVRAT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 25 OCTOBRE 2007

OBJET

2007 – 060 – Marché 2006-016 pour l'achat d'un progiciel de gestion des ressources humaines et de gestion financière

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 25 octobre 2007, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

--ooOoo--

Vu l'avis d'appel à la concurrence envoyé à la publication le 14 décembre 2006 et le choix effectué par la commission d'appel d'offres réunie le 19 octobre 2007, le bureau, à l'unanimité, approuve le choix de la commission d'appel d'offres et décide d'autoriser le président à signer un marché d'un montant de 243 834 ,26 €HTVA avec la société CIRIL pour les lots n° 1 (achat d'un progiciel ressources humaines/paie/gestion des carrières SPP/SPV) et n° 2 (achat d'un progiciel de gestion financière).

**Le président
du conseil d'administration**

Claude FAVRAT

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

**DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
D'EURE ET LOIR**

ARRETES



Chartres, le 27 septembre 2007

DIRECTION

Groupement des ressources humaines

Service du personnel

Le préfet d'Eure et Loir
Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite

Le président du conseil d'administration

N / Réf : 2007 – 1154 : Inaptitude

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1424-1 et suivants et R 1424-1 et suivants ;

Vu le décret n° 99-1039 du 10 décembre 1999 modifié relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu l'arrêté du 6 mai 2000 modifié fixant notamment les conditions d'aptitude médicale des sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu l'avis de la commission d'aptitude aux fonctions de sapeurs-pompiers volontaires qui s'est réunie le 12 septembre 2007 ;

Sur proposition de monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

ARRÊTENT

Article 1 - Monsieur Alain Le Louarn (matricule n° 1021), né le 5 septembre 1956 à Loigny la Bataille (28), sergent-chef de sapeurs-pompiers volontaires au corps départemental, chef du centre d'intervention de Terminiers, est rayé des contrôles pour inaptitude médicale définitive, à compter du 12 septembre 2007.

Article 2 - Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef de corps, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui, conformément aux articles R 421-1 à 4 du code de justice administrative, peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Article 3 - Ce présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture et du service départemental d'incendie et de secours.

Le président

Le préfet

Claude Favrat

Patrick SUBRÉMON



DIRECTION

**Groupement des
ressources humaines**

Service du personnel

Le préfet d'Eure et Loir
Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite

Le président du conseil d'administration

N / Réf : 2007 – 1157 : Nomination

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1424-1 et suivants et R 1424-1 et suivants ;

Vu le décret n° 99-1039 du 10 décembre 1999 modifié relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu l'avis du 20 septembre 2007, du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu l'avis du 27 août 2007 de monsieur l'officier chef du groupement de sapeurs-pompiers de Châteaudun ;

Sur proposition de monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

ARRÊTENT

Article 1 - Monsieur Jean-Claude Delpoux (matricule n° 660), né le 21 mai 1952 à Unverre (28), adjudant-chef de sapeurs-pompiers volontaires au corps départemental d'Eure et Loir, chef de centre, (centre d'intervention d'Unverre), est nommé au grade de major à compter du 1^{er} décembre 2007.

Article 2 - Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef de corps, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui, conformément aux articles R 421-1 à 4 du code de justice administrative, peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Article 3 - Ce présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture et du service départemental d'incendie et de secours.

Le président

Le préfet

Claude Favrat

Patrick SUBRÉMON



DIRECTION

**Groupement des
ressources humaines**

Service du personnel

Le préfet d'Eure et Loir
Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite

Le président

N / Réf : 2007 – 1159 : Reconduction de fonctions

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1424-1 et suivants et R 1424-1 et suivants ;

Vu le décret n° 99-1039 du 10 décembre 1999 modifié relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu l'arrêté n° 2007-0339 du 5 avril 2007, prononçant la suspension de fonctions pour inaptitude médicale temporaire de monsieur Alain Isambert ;

Vu l'avis du 4 septembre 2007 du docteur Philippe Perdereau, médecin-capitaine au corps départemental ;

Vu l'avis de monsieur l'officier, médecin-chef du service de santé et de secours médical du service départemental d'incendie et de secours d'Eure et Loir ;

Sur proposition de monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

ARRÊTENT

Article 1 - Monsieur Alain Isambert (matricule n° 1638), né le 22 février 1964 à Chartres (28), sergent-chef de sapeurs-pompiers volontaires au corps départemental, chef de centre (centre d'intervention de Béville le Comte), est reconduit dans ses fonctions de sapeur-pompier volontaire à compter du 4 septembre 2007.

Article 2 - Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef de corps, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui, conformément aux articles R 421-1 à 4 du code de justice administrative, peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Article 3 - Ce présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture et du service départemental d'incendie et de secours.

Le président

Le préfet

Claude Favrat

Patrick SUBRÉMON